

Extrait authentique du procès -verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal	Séance tenue le 8 janvier 2003 Numéro de la résolution CE03 0008
--------------------------	---

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 721 040 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour les services professionnels relatifs à la surveillance et à la coordination des travaux de réfection et d'amélioration du tunnel Atwater et de ses approches;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+, société en nom collectif, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour un montant de 721 040 \$;
- 3- d'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Emprunt autorisé par le règlement 02-082

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
46000	7621100-070	695 967,05 \$	721 040 \$

Adopté à l'unanimité.

Certificat n° CTC1020541037

1020541037
20.009

-- Signé par Marie-France PAQUET/MONTREAL le 2003-01-24 14:38:12, en fonction de /MONTREAL.

Francine SENÉCAL

Me Marie-France PAQUET, avocate

Vice-présidente du comité exécutif

Greffière-adjointe